canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

MAI 2017 **16_INT_613**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Yvan Pahud "Des gardiens privés pour mater la violence dans les prisons vaudoises"

Rappel

Le manque d'effectif des gardiens de prisons est dénoncé déjà depuis un certain temps.

Dans un article publié par le 24 Heures du 5 novembre, celui-ci relate que depuis quelques mois, bagarres et guerre de clans sont dénoncées par les détenus sur le site des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et plus particulièrement dans la Colonie fermée, qu'il règne dans celle-ci un climat extrêmement tendu et que les gardiens ne seraient plus en sécurité.

Mais on y apprend également que les agents de détention sont renforcés par des agents de sécurité privés.

Selon le journaliste, le Service pénitentiaire vaudois (SPEN) confirme l'engagement provisoire d'agents de sécurité privés.

***Aussi ai-je l'honneur de poser les questions suivantes** :*

- *Quelle est l'entreprise de sécurité privée qui a été mandatée pour renforcer nos agents de détention, quel a été le nombre d'agents privés et quel en a été le coût ?*
- *Quelles sont les missions exactes de ces agents de sécurité privée, leur formation est-elle adéquate et quelles sont la hiérarchie et les règles à l'engagement ?*
- *Quel est le bilan économique et qualitatif de ce renforcement par des agents de sécurité privée et ce renforcement sera-t-il étendu à d'autres établissements pénitentiaires vaudois ?*
- *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour assurer un service garant du bon fonctionnement dans nos prisons, à 6 mois et à 24 mois ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quelle est l'entreprise de sécurité privée qui a été mandatée pour renforcer nos agents de détention, quel a été le nombre d'agents privés et quel en a été le coût ?*

L'entreprise qui a été mandatée est celle qui intervient déjà dans les zones carcérale et de rétention de la police cantonale. En effet l'appel d'offres qui a été réalisé en 2015 permettait un tel engagement au sein des établissements pénitentiaires, de manière rapide et aux mêmes tarifs.

Le marché public attribué en 2015 mentionne les prix horaires mais, pour des raisons de sécurité, aucun détail n'est donné sur le nombre d'agents engagés.

2. *Quelles sont les missions exactes de ces agents de sécurité privée, leur formation est-elle adéquate*

et quelles sont la hiérarchie et les règles à l'engagement ?

Les agents de sécurité viennent en soutien aux agents de détention du Service pénitentiaire (SPEN) en formant des binômes. Les interactions avec les personnes détenues sont gérées par les collaborateurs du SPEN. Les missions des agents de sécurité privée sont sécuritaires. Ils ne sont pas habilités à réaliser seuls les tâches relevant de la prise en charge des personnes détenues.

3. ***Quel est le bilan économique et qualitatif de ce renforcement par des agents de sécurité privée et ce renforcement sera-t-il étendu à d'autres établissements pénitentiaires vaudois ?***

L'engagement des agents de sécurité privés est une mesure d'urgence qui a été mise en place pour une durée déterminée, dans l'attente d'un renfort du personnel SPEN. Consultés, les représentants syndicaux et de la Commission du personnel ont donné leur aval à cet engagement à la condition qu'il ne soit que temporaire.

Le but visé par cet engagement a été atteint, dans la mesure où il a permis, ces derniers mois, de recréer une dynamique positive et sécurisée de travail au sein de la Colonie des EPO, le temps que des renforts engagés par le SPEN puissent intervenir.

Cette mesure a un caractère exceptionnel et il n'est pas prévu de l'étendre à d'autres établissements pénitentiaires.

Dans les circonstances prévalant au moment de la décision, le Conseil d'Etat a considéré que la sécurité des collaborateurs du SPEN était prioritaire par rapport à la question du coût de l'opération. L'engagement financier est cependant resté proportionné et le SPEN a pris les mesures nécessaires afin de l'absorber au moyen de son budget ordinaire. Pour le surplus, l'engagement de l'entreprise de sécurité privée sur ce site diminue progressivement depuis le début de l'année etprendra fin au 30 juin 2017.

4. ***Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour assurer un service garant du bon fonctionnement dans nos prisons, à 6 mois et à 24 mois ?***

Le Conseil d'Etat a permis le renfort du personnel du SPEN avec l'octroi de plusieurs postes en contrat à durée déterminée et indéterminée. De plus, d'autres mesures de sécurité passive et active sont à l'étude ou en cours de mise en œuvre au sein de La Colonie des EPO pour compléter le dispositif.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 mai 2017.

Le président :	Le chancelier :
P.-Y. Maillard	*V. Grandjean*